



La Loi Evin a 20 ans : Une grande Loi contre le tabagisme qu'il faut protéger et faire vivre

Paris, le 10 janvier 2010 - L'anniversaire de la Loi n° 91-32 du 10 janvier 1991, relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme, dite Loi Evin, est l'occasion de rappeler que les consommations licites de ces deux produits sont responsables d'un très grand nombre de décès prématurés et, pour l'alcool, de violences sociales dramatiques.

Après Simone Veil, Claude Evin a joué un rôle essentiel dans le domaine de la santé publique. La loi qui porte son nom a anticipé les mesures recommandées par la Convention Cadre de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) pour la Lutte Anti-Tabac (CCLAT), premier traité international de santé publique, que la France a signé et ratifié le 19 octobre 2004.

La Loi Evin est à l'origine de mesures importantes, qui ont évolué dans le temps et qui restent d'actualité :

- Interdiction de fumer dans les lieux publics ou décret Xavier Bertrand, pris en application de la Loi Evin
- Interdiction de toute « propagande ou publicité, directe ou indirecte, en faveur du tabac ou des produits du tabac, ainsi que toute distribution gratuite » ;
- Interdiction de la vente aux mineurs de moins de 16 ans, puis de 18 ans ;
- Introduction des messages sanitaires en texte, puis d'ici le printemps 2011, sous la forme d'images...

Malheureusement, cette loi est l'objet d'attaques répétées d'opposants au contrôle du tabac qui véhiculent les idées guidées par les intérêts purement mercantiles du cartel de l'industrie du tabac : qu'il s'agisse de lever l'interdiction complète de la propagande, de la publicité ou de remettre en cause le rôle de la société civile dans le contrôle de son application. Ces attaques sont d'autant plus graves que la consommation de tabac repart actuellement à la hausse en France et qu'elles trouvent un écho par un lobbying efficace auprès de certains politiques.

L'Alliance contre le tabac, association créée par le Professeur Maurice Tubiana à la suite de la promulgation de la Loi Evin, accompagne les actions des 28 associations qui la constituent comme force de proposition auprès des autorités politiques, et « *si les mesures fiscales du premier Plan Cancer du Président Chirac en 2003 et 2004, et l'adoption du décret Bertrand en novembre 2006 ont constitué d'incontestables victoires contre les dégâts sanitaires causés par les tabagismes actif et passif, la volonté politique a fait depuis 3 ans cruellement défaut. Les mesures efficaces à prendre sont connues et populaires, et la France s'est engagée à les appliquer en ratifiant la CCLAT de l'OMS : des maladies et des morts auraient pu être évitées et ne le seront pas en l'absence d'une politique digne de ce nom* » s'insurge le Professeur Yves Martinet, Président de l'Alliance contre le tabac. Tout doit être mis en œuvre pour que l'anniversaire des 20 ans de cette loi s'accompagne d'une volonté politique nouvelle de faire régresser en France la première cause évitable de mort prématurée.

Contacts :

Professeur Yves MARTINET (Président) : 06 83 51 31 69

L'Alliance contre le tabac, fédération d'associations regroupant aujourd'hui une trentaine de membres et de personnalités intervenant dans la lutte contre le tabagisme, contribue, aux niveaux national et international, à l'application des recommandations de la Convention-Cadre de l'OMS de lutte Anti-Tabac, signée et ratifiée par la France en 2004. Elle soutient des actions d'information et prévention, promeut une application rigoureuse de la réglementation, et exhorte un engagement des pouvoirs publics à la hauteur du nombre de décès que le tabagisme provoque...

Alliance contre le tabac

14 RUE CORVISART - 75013 PARIS - T. +33 (0) 1 43 37 91 51 - F. +33 (0) 1 43 36 91 49